



Renouvellement titre de sejour alternance formation en ligne

Par **Anonyme1234**, le **08/09/2022 à 06:28**

Bonjour, je vous écris pour une question administrative. Je suis dans un processus de réorientation après avoir fait une première année de master en banque finance. J'aimerais devenir directeur artistique multimédia à la fin de mes études mais mon parcours n'ayant rien avoir avec ce domaine j'ai eu des refus à mes candidatures dans les écoles. J'ai eu l'idée de suivre une formation diplômante à distance en alternance pour la financer, avec le groupe studi. Je me suis renseignée et j'ai appris qu'une formation en ligne ne donne pas droit à un renouvellement de titre de séjour. Ma question est de savoir si le fait que cette formation soit en alternance, me permettrait de renouveler mon titre de séjour et si oui est ce qu'il s'agirait d'un titre de séjour étudiant ou un titre de séjour salarié ? En ce qui concerne ma situation actuelle, je suis inscrite dans un établissement physique français (école en présentiel) dans une formation en communication possiblement en alternance et j'ai déjà déposer ma demande de renouvellement de titre de séjour dont j'attends le traitement. Mon idée initiale était d'accumuler les deux formations (la formation en communication en présentiel et la formation en direction artistique en distanciel) mais compte tenu de la densité du volume horaire de ces deux formations, je ne pense pas pouvoir accumuler les deux d'où ma question. Bien cordialement.

Par **Ellex**, le **12/12/2022 à 07:20**

Bonjour, je suis dans presque le même cas que toi..est ce que tu as pu trouver une réponse à ta question car je me demande la même chose.